

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES
VILLE DE THIANT
EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Date de séance 28 avril 2026

Date de la convocation :	23 avril 2026
Date de l'affichage :	23 avril 2026
Nombre de conseillers	En exercice : 23
	Présents : 20
	Votants : 22 (dont 2 pouvoirs)

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Thiant, régulièrement convoqué, s'est réuni en la salle du conseil, rue Anatole France à THIANT, sous la Présidence de Monsieur Jimmy LAURENT, Maire de la Commune.

Présents: Monsieur Jimmy Laurent, Madame Françoise BAR-DESESPRINGALLE, Monsieur Jean-Michel HARBONNIER, Madame Pauline LEROY, Monsieur Philippe LEBRUN, Madame Nathalie SOURISSE, Monsieur Jean-Louis DANGLETERRE, Madame Laetitia BATAILLE, Monsieur Raphael BALBONA, Monsieur Frédéric MASCLET, Madame Emilie LEBRUN, Monsieur Pascal LION, Madame Sana DELROT, Monsieur Alain DUPONT, Madame Annie COLEAU, Monsieur Sébastien FRANCOIS, Madame Marie-Blanche LEDUC, Monsieur Laurent CORBIER, Madame Catherine BRABANT, Madame Lucie LUCI,

**Excusés : Madame Virginie LARIVE donne pouvoir à Monsieur Jimmy LAURENT
Monsieur Jean-Noël POTTIEZ donne pouvoir à Madame Lucie LUCI
Monsieur Philippe WAEKENS**

Secrétaire de séance : Madame Pauline LEROY

Objet : vote subvention au Centre Communal d'Action Sociale 2026

Document transmis par mail et dans les casiers des élus

Rapporteur : Jean-Michel HARBONNIER

Monsieur Harbonnier rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale possède un patrimoine immobilier dont l'entretien et des travaux imprévus peuvent générer des coûts importants.

Afin de ne pas affecter le budget principal si des travaux onéreux s'imposeraient de façon impérieuse, il est demandé à l'assemblée de voter une subvention qui permettrait au C.C.A.S. de procéder auxdits travaux.

- Vu** le code général des collectivités territoriales,
Vu les instructions budgétaires et comptables de la nomenclature M 57,
Vu l'avis de la commission finances du 08 avril 2026,

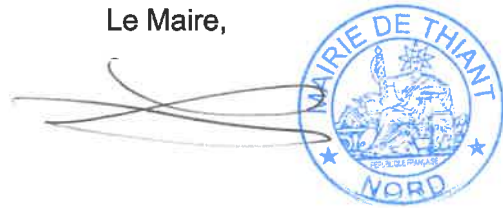
Le conseil municipal après en avoir délibéré,
par 22 voix pour dont 2 pouvoirs, 0 voix contre, 0 abstention

- DECIDE** de verser une subvention de 30 000,00 € au Centre Communal
d'Action Sociale au titre de l'année 2026,
PRECISE que la dépense est inscrite au budget 2026 – article 657363

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Le Maire,



Jimmy LAURENT